



# GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En tant qu'animateur·rice, tu as aussi la responsabilité de protéger les données personnelles de tes jeunes. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement et l'utilisation des données au niveau européen.

## Ce qu'il faut retenir

Tu ne peux pas transmettre les données privées d'un·e membre à une autre personne, qu'elle soit membre ou non.

## Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une donnée personnelle peut être :

- le nom et le prénom ;
- la date de naissance ;
- l'adresse ;
- le numéro de téléphone ;
- l'adresse email ;
- le groupe sanguin ;
- etc.

Ces informations se retrouvent notamment dans :

- le listing des jeunes ;
- les fiches médicales.

## Bon réflexe : utiliser le « Cci »

Lorsque tu envoies un email à un groupe de personnes (parents, responsables ou jeunes), pense toujours à utiliser la fonction « Cci » (copie carbone invisible).

Pourquoi ? Parce qu'une adresse email est une donnée personnelle et ne doit pas être visible par les autres destinataires.



## Quand les données ne servent plus

Dès que ces données personnelles ne te sont plus utiles :

- détruis-les ;
- demande également leur suppression aux personnes avec qui tu les as partagées.

Cela permet d'éviter toute mauvaise utilisation, par exemple par un-e intendant-e ou un-e propriétaire distrait-e.



### Une question ?

N'hésite pas à nous contacter à l'adresse suivante : [donnees@sgp.be](mailto:donnees@sgp.be)